

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Séance du 01/04/2022

Convocation du 28/03/2022

Affichage du 28/03/2022

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois d'Avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-POINT s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire de Saint Point.

Etaient présents : Mr Pierre-Yves QUELIN, Mme Maud GAND, Mr Marcel EBERHART, Mr Thomas LOISIER, Mr François-Xavier DUFOUR, Mme Julie HUET, Mr Anthony FAVRE, Mr Jacques MERCIER, Mme Violaine MAILLET, Mme Evelyne CINIER

Etait excusé: Mr Pierre-Marie DURIEZ (pouvoir à Mme Maud GAND)

Secrétaire de séance: Mme Violaine Maillet

Monsieur le maire ouvre la séance.

EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2022

Pierre-Yves Quelin rappelle que le budget communal est établi avec une partie Investissement et une partie Fonctionnement, lesquelles doivent être équilibrées.

Prévision des dépenses de fonctionnement

François Xavier Dufour suggère d'augmenter un peu la prévision de la consommation d'électricité considérant que les tarifs de l'énergie sont actuellement en hausse et en prévision du transfert de la mairie, la charge d'électricité étant jusqu'à maintenant assumée par les locataires. Le budget initialement prévu pour cette ligne 60612 passera donc de 15 000 euros à 18 000 euros. Pour information: consommation 2021 : 13 229€

L'article 60631 «Fournitures d'entretien » a dépassé le budget initialement prévu de 1 800€ et atteint un total de 2 444.30€ sur 2021. Pierre Yves Quelin indique que cela est principalement dû à la crise sanitaire. Par sécurité un budget estimé à 2 000 € est conservé pour cette ligne.

Une nouvelle ligne 611 intitulée « Contrat de prestation de services » apparaît par rapport aux autres années. Il s'agit de l'embauche temporaire d'une secrétaire à la tâche qui vient sur la commune ponctuellement et qui va aussi être en charge de commencer la formation de Emilie Toutant, nouvelle secrétaire de St Point qui sera embauchée par la Communauté de Communes par le service commun intercommunal des secrétaires de mairie et mise à disposition de la commune de Saint Point pour 18 heures par semaine.

Mr Jacques Mercier demande que l'article 615231 intitulé « voirie » soit revu à la hausse. En effet, il mentionne que certains chemins communaux nécessitent une réfection. Cette ligne initialement prévue à 5 000€ est donc revue à la hausse avec un montant budgété de 8 000€, comme en 2021. Mr Pierre-Yves Quelin demande à Mr Jacques Mercier et à Mr François-Xavier Dufour de bien vouloir réaliser un état des lieux des chemins en question et de présenter un projet de restauration au conseil lors d'une future séance.

La ligne 6413 « personnel non titulaire » est revue à la hausse avec 10 000€ budgétés pour 2022 au lieu des 3 660€ prévus pour 2021 (4620.63€ réalisés). Pierre-Yves Quelin rappelle que Elisabeth Bergeron n'a été sur son poste que la moitié de l'année 2021. Il convient donc de prévoir un doublement de la somme pour 2022.

Prévisions des recettes de fonctionnement

L'article 752 « revenus des immeubles » est revu à la baisse avec un montant estimé pour 2022 de 20 000€. Mr Quelin explique que le logement du rez de chaussée de la gare initialement loué va être transformé en mairie ce qui représentera un loyer en moins. Par contre, le studio T1 à l'étage de l'ancienne gare qui n'a pas été loué en 2021 va être remis à la location dès que possible.

L'appartement à l'étage de la mairie actuelle sera remis à la location dès sa restauration effectuée.

Une subvention de 14 617 € vient d'être confirmée par le département pour ce dossier (appel à projet 2022).

D'autres subventions sont en attente de décision d'attribution.

Le projet de restauration du patrimoine (calvaire et puits) est également soutenu par le département à hauteur de 2 672€. D'autres demandes de subventions ont également été faites.

Maud Gand rappelle que le montant des subventions ne peut pas dépasser 80% du montant des travaux prévus. 20% resteront donc obligatoirement à la charge de la commune.

Prévision des dépenses d'investissement

Les restes à réaliser prévus à l'article 21316 concernent le columbarium. Ce dernier n'étant pas terminé, les travaux initialement budgétés sur 2021 deviennent donc des restes à réaliser sur 2022.

De même pour l'opération 87 qui prévoit des restes à réaliser pour un montant de 17 066€. Les travaux de la future « Pimenterie » se terminent et les derniers travaux de menuiserie et plâtrerie-peinture vont être facturés prochainement, terminant ainsi cette opération qui avait été budgétée sur 2021.

Trois nouvelles opérations d'investissement individualisées ont été créées dans le budget primitif 2022 :

- L'opération 89 intitulée « Déménagement mairie »
- L'opération 90 intitulée « Nouvelle salle de classe »
- L'opération 91 intitulée « rénovation appartement au-dessus de la mairie »

Elles correspondent aux projets actuels en cours sur la commune.

Prévision des recettes d'investissement

Pierre-Yves Quelin rappelle que le don de 150 000 € pour la restauration de l'église, apparaît au chapitre 10 dans l'article 10251 « don et leg ».

DELIBERATION 2022-016 : VOTE BUDGET PRIMITIF 2022

Après lecture détaillée des différents comptes, le **budget primitif 2022** de Saint-Point, qui reprend intégralement les résultats de l'exercice antérieur et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

382 206.33 € pour la section de Fonctionnement

409150,44 € pour la section d'Investissement

est soumis au vote du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal

- **ADOPTE** le budget primitif 2022.

DELIBERATION 2022-015 : TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire propose au conseil de conserver le même taux de taxes foncières qu'en 2021. Ces taux ayant déjà été augmentés en 2021.

Après en avoir délibéré 11 voix POUR, le conseil municipal :

- **FIXE** les taux des taxes communales à :
 - 30.90 % pour la taxe foncière bâtie
 - 20.59 % pour la taxe foncière non bâtie

Délibération 2022-014 : Subventions aux Associations

Monsieur le Maire précise que lors du vote du budget primitif 2022, 3500 € de crédits ont été inscrits à l'article 6574, correspondant à une enveloppe budgétaire permettant l'octroi de subventions à des associations locales, sur le territoire communal et à l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

• La Pimenterie	2 300 €	(7 votes pour)
• La prévention routière	80 €	(8 votes pour)
• Les Sapeurs-Pompiers de Tramayes	100 €	(7 votes pour)
• Les Restaurants du Cœur	150 €	(11 votes pour)
• L'Outil en main St Cyr Mère Boitier	200 €	(8 votes pour)
• LACIM	50 €	(11 votes pour)
• Les Compagnons du Chêne de Jocelyn	150 €	(11 votes pour)
• La Croix- Rouge Cluny	70 €	(11 votes pour)
• ETAP	300 €	(10 votes pour)
- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2022.

Services techniques –Employés municipaux

Fabrice Potillon a demandé une mise en disponibilité de son emploi à la commune de Saint Point. Il peut donc potentiellement réintégrer son poste pendant 3 ans. Ceci doit rentrer en ligne de compte dans la décision à prendre quant à son éventuel remplacement. Il effectuait 20 heures de travail par semaine. Sylvain Deliot est en mi-temps thérapeutique. Cela représente actuellement 8 heures pour la commune de Saint Point.

Un besoin réel existe quant à l'entretien des espaces verts, les diverses réparations et entretiens des bâtiments communaux. Superviser ces deux postes et veiller à leur bonne gestion est vraiment compliqué. Mr Quelin suggère la possibilité à court terme de faire appel à un CAT (centre d'Aide par le Travail) local ou à des entreprises prestataires.

Le conseil municipal accepte qu'une demande de devis soit faite pour externaliser ce service à court terme afin de voir quelle est l'évolution de la situation des employés techniques.

La séance est levée à 00H10

Fait et délibéré en mairie,

Les Conseillers présents,

